

## 1. PLACE DES SES AU LYCÉE

### 1.1. En seconde

#### 1.1.1. Intégration au tronc commun et conditions d'enseignement

L'horaire réduit à 1h30 et le statut d'enseignement d'exploration pour les SES sont inacceptables sur le plan :

- ▶ des conditions de travail en classe, de la relation pédagogique qui nécessite du temps ;
- ▶ du nécessaire temps de concertation avec les collègues de la classe ;
- ▶ des conditions pédagogiques d'apprentissage ;
- ▶ des besoins de formation en sciences économiques et sociales des lycéens.
- ▶ des besoins d'orientation des élèves

● Un volume horaire revalorisé, et des dédoublements dans toutes les classes sont des objectifs immédiats prioritaires. Les dédoublements doivent être définis nationalement afin d'éviter les inégalités de conditions d'apprentissage des élèves selon les établissements.

● L'APSES demande également l'intégration des SES dans les enseignements communs de seconde dans ces conditions revalorisées et dans le respect des spécificités des SES.

● L'APSES demande une répartition équitable des classes de seconde et des enseignements du cycle terminal entre collègues au sein des établissements.

#### 1.1.2. Refus de la fusion SES et PFEG

● L'APSES refuse toute « expérimentation » de la fusion SES/PFEG, et appelle tous les collègues de lycée à faire refuser en conseil d'administration toute tentative de fusion et à signaler toute dérive au bureau national afin que des recours juridiques puissent être entrepris. L'APSES dénonce que les enseignements d'exploration SES et PFEG puissent être enseignés indifféremment par les enseignants de SES ou d'Economie-Gestion.

### 1.2. Cycle terminal et série ES

Concernant le cycle terminal, l'APSES réaffirme que les SES doivent être l'enseignement pivot au sein d'une série ES cohérente où s'expriment des complémentarités fortes entre le programme de SES et ceux des autres disciplines de la série.

● L'APSES demande le rétablissement à 6 heures de cours en enseignement spécifique en terminale ES,

● L'APSES demande qu'en première et terminale, les SES bénéficient a minima d'1 heure de dédoublement définie nationalement,

● L'APSES demande à ce que soit repensée l'offre des options et spécialités sur l'ensemble du cycle terminal après un bilan de l'existant.

● L'APSES demande le rééquilibrage des horaires élèves entre les séries générales notamment pour permettre que l'horaire élèves des spécialités soit porté à 2 heures.

● Etant donné l'article 4 de l'Arrêté du 27 janvier 2010 qui stipule qu' « en classe terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements spécifiques de chaque série », l'APSES demande que les SES bénéficient dans chaque classe d'au moins une heure d'accompagnement personnalisé.

● L'APSES rappelle la légitimité des enseignants de SES à intervenir en ECJS, notamment en première et en terminale ES

### 1.3. Les SES en dehors de la série ES

Les SES ont vocation à être présentes dans les séries littéraire et scientifique de manière optionnelle.

## 2. PROGRAMMES ET EVALUATION

### 2.1. Structuration des programmes

L'enseignement de SES doit contribuer à former les citoyens autonomes dont nos sociétés démocratiques ont besoin à l'aide de savoirs scientifiques pluralistes et de l'esprit critique nécessaire à toute démarche intellectuelle. Les programmes doivent tenir compte de la nécessité de ne pas empiler les notions, du temps effectif d'enseignement annuel, ainsi que du temps de l'évaluation et de la remédiation.

● L'APSES demande des programmes structurés autour d'objets d'études (et non par une partition disciplinaire) à partir d'un nombre limité de problématiques explicites, qui doivent permettre aux élèves de donner davantage de sens à leurs apprentissages, de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux contemporains tout en acquérant des concepts, raisonnements et méthodes relatives aux sciences sociales qui permettent de les éclairer. A cet égard, la suppression de l'actuel préambule du cycle terminal est une nécessité. Les programmes doivent permettre, par leur faisabilité en termes horaires, la diversité des pratiques pédagogiques et didactiques que les enseignants estiment les plus pertinentes pour l'apprentissage des élèves, et respecter la pluralité des approches épistémologiques et théoriques.

### 2.2. Procédure de confection des programmes

Au sein des groupes d'experts, les professeurs enseignant dans le secondaire doivent être majoritairement représentés aux côtés d'IPR, de chercheurs ou universitaires, et parmi ces derniers doivent figurer à la fois des économistes, des sociologues et des politistes familiarisés avec les contraintes de l'enseignement secondaire, ainsi qu'un chercheur en sciences de l'éducation en respectant autant que possible la parité femmes/hommes.

- L'APSES demande également à ce que les membres des groupes d'experts soient représentatifs de la pluralité des approches pédagogiques et théoriques en SES et dans la recherche en sciences sociales.

L'APSES rappelle aussi que la réunion d'un groupe d'experts doit être précédée d'un travail sérieux de bilan de la mise en œuvre des programmes actuellement en vigueur, d'une véritable concertation avec les enseignants de SES et les universitaires pour repérer à la fois les problématiques à étudier ainsi que les principaux concepts, raisonnements et méthodes que doivent maîtriser les lycéens en seconde et en fin de cycle terminal. En ce sens, des procédures de consultation transparentes, associant les représentants du monde éducatif, doivent avoir lieu tout au long de la procédure de construction des programmes et ne peuvent avoir lieu uniquement ex-post pour servir de base à l'amélioration des programmes.

L'APSES demande que les programmes puissent être ajustés en fonction des retours d'expérience suite à leur mise en application réelle dans les classes. L'APSES demande que l'ensemble des programmes de SES, de la seconde à la terminale, soit pensés d'emblée dans leur cohérence d'ensemble, notamment pour mettre en œuvre une conception spiralaire des apprentissages. Les programmes du cycle terminal ainsi que les modalités d'évaluation doivent être conçus simultanément. Les programmes de SES (y compris en spécialité) doivent être conçus en cohérence avec ceux des autres disciplines.

### **2.3. Analyse de la situation actuelle**

L'APSES demande que dans le cadre de l'instauration du nouveau conseil supérieur des programmes soit effectué un bilan sérieux des nouveaux programmes de SES, de la seconde à la terminale. Elle demande à ce que de nouveaux programmes soient écrits dans le respect des principes exposés aux points 2.1 et 2.2. Dans l'intervalle, l'APSES demande une plus grande liberté dans le nombre et le choix des thèmes traités en classe de seconde.

### **2.4. L'évaluation en SES**

#### **2.4.1. En terminale**

L'APSES demande que dans le cadre de l'instauration du nouveau conseil supérieur des programmes soit effectué un bilan des nouvelles épreuves de baccalauréat et que soit lancée une véritable concertation sur leur refonte. Dans un premier temps, l'APSES demande d'organiser les épreuves de tronc commun et de spécialité sur deux demi-journées différentes. A terme, elle demande que les différentes spécialités de la série ES soient évaluées sur une même durée horaire au baccalauréat. L'APSES demande que les copies de spécialité soient rémunérées. L'APSES demande que l'épreuve de SES ne soit pas toujours placée l'avant-dernière journée des épreuves écrites. L'APSES demande la publication annuelle des résultats détaillés du bac ES, par académie, par matière, par spécialité, etc. Comme les pratiques pédagogiques sont fortement influencées par les modalités d'évaluation, l'APSES doit impulser une réflexion collective sur de nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat. Dans les académies où tous les enseignants ne sont pas convoqués pour la correction du baccalauréat, l'APSES demande l'instauration d'une rotation pluriannuelle régulière des correcteurs.

#### **2.4.2. En seconde**

- L'APSES rappelle la nécessité, conformément aux textes, de laisser à l'appréciation de chaque enseignant, le choix de la meilleure façon d'évaluer ses élèves. L'APSES dénonce que, dans certains établissements, les professeurs de SES soient écartés des propositions des conseils de classe et que les modalités d'évaluation (notation, bulletins, coefficient) leur soient imposées en dehors de toute concertation ou contre leur volonté, niant ainsi leur liberté pédagogique et dévalorisant l'enseignement des SES au regard des autres enseignements.

## **3. DEBOUCHES DANS LE SUPERIEUR**

La promotion des SES implique de se préoccuper des débouchés de la série ES pour les élèves dans le supérieur. A ce titre, l'APSES :

- s'inquiète de la désaffectation quantitative pour les licences d'économie à l'université ;
- soutient les démarches visant à revaloriser ces formations par une spécialisation plus progressive ;
- soutient les démarches visant à mieux accueillir les lycéens dans l'enseignement supérieur
- s'inquiète du manque de places en classes préparatoires dans certaines académies ;
- demande à ce que la note et l'appréciation en SES soient inscrites dans les dossiers de candidature des élèves pour l'ensemble des formations sélectives (classes préparatoires, DUT, BTS...) ;
- demande à ce que le choix des spécialités ne soit pas discriminant pour l'orientation dans le supérieur ;
- soutient les démarches visant à promouvoir le pluralisme dans les sciences sociales dans l'enseignement supérieur.

## **4. COLLOQUES, FORMATION INITIALE CONTINUE ET PARTENARIATS**

### **4.1. Mise en œuvre des programmes**

L'APSES poursuit la mutualisation de supports et pratiques pour tous les programmes, et continuera à actualiser SESâme en fonction de ses ressources militantes.

### **4.2. Partenariats**

L'APSES poursuit sa politique de partenariats (IDIES, École d'économie de Paris, Association Européenne de l'Enseignement Economique notamment) et continue à développer ses liens avec les associations universitaires par des échanges réguliers avec les membres de leurs instances.

### **4.3. Recrutement et formation des professeurs stagiaires**

L'APSES demande une clarification des attentes pour les nouvelles épreuves du CAPES, notamment en reconduisant une réunion annuelle entre les formateurs et les jurys de concours. L'APSES dénonce qu'en SES la dimension professionnelle reste parfois trop formelle (obligation d'apprentissage par cœur des programmes) donc éloignée des pratiques concrètes des enseignants. Par ailleurs, le calendrier de la formation empêche les étudiants de préparer de façon suffisante la dimension professionnelle des nouvelles épreuves. Elle demande l'augmentation du nombre de places aux futurs concours et le rétablissement de la liste complémentaire, à la fois pour combler le déficit des postes non pourvus à la session exceptionnelle du CAPES 2014, assurer la résorption du très fort taux d'enseignants non titulaires (9%, le plus fort taux pour les enseignements généraux) et satisfaire des besoins croissants.

### **4.4 Formation initiale et continue**

L'APSES rappelle qu'enseigner est un métier qui s'apprend, elle demande à ce que l'offre de formation académique, tant disciplinaire que pédagogique (notamment les échanges de pratiques), soit plus importante pour être à la hauteur des besoins de formation continue. Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour permettre la tenue des réunions les plus larges y compris au niveau académique. L'APSES dénonce la réduction des moyens voire la suppression dans certaines académies des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) en SES. L'APSES invite les adhérents à s'impliquer dans la formation initiale et continue, y compris au niveau européen (par exemple le programme Pestalozzi), et dans le tutorat des stagiaires. L'APSES continuera à alimenter son nouveau site consacré à la préparation aux concours de SES, et rappelle que les candidats aux concours de SES peuvent adhérer à l'association. L'APSES rappelle l'existence de deux listes de diffusion :

- ▶ APSES-concours pour la préparation aux concours
- ▶ APSES-formation pour les formateurs en ESPE, au PAF et les tuteurs.

## **5. VIE DE L'ASSOCIATION**

L'APSES doit continuer de fidéliser ses adhérents et d'en attirer encore davantage en développant encore la partie mutualisation d'apses.org, en organisant des stages de qualité, moments forts de formation, de réflexion et de socialisation, en développant l'activité de ses régionales, son site Internet et la diffusion d'APSES Infos et de la lettre de l'APSES.